

**QUELQUES ASPECTS DE LA DÉMOGRAPHIE
DE SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES
AU XVIII^{ème} SIÈCLE**

I - LE MARIAGE :

Les actes de mariage sont de loin les plus importants dans l'esprit des curés, qui apportent beaucoup de soin dans leur rédaction comme dans la préparation de la cérémonie elle-même.

De nombreuses précautions sont prises pour éviter la bigamie :

- la publication de trois bans se fait dans les paroisses des deux fiancés ; un certificat du curé du conjoint étranger à Ste-Marie est nécessaire. Parfois même, plusieurs certificats sont mentionnés. C'est le cas pour les personnes résidant dans une paroisse autre que celle dont ils sont originaires (il est courant de distinguer la paroisse de droit, où un individu est né, de la paroisse de fait, où il réside).

- le curé prend soin de préciser les noms et prénoms des fiancés et de leurs parents, parfois le métier de ces derniers. Lorsqu'il s'agit de veufs ou de veuves, leur âge et leurs parents ne sont pas indiqués, ce qui ne permet pas toujours de retrouver leur trace. Cependant, à une époque où l'orthographe avait moins d'importance qu'actuellement, le prêtre n'hésite pas à orthographier de manière différente (dans un même acte !) noms et prénoms. Hélène peut s'écrire Aleine, Teroine Terrouenne...

De même, l'âge des époux n'est pas sûr. Des erreurs de 3-4 ans ne sont pas rares, d'où la nécessité, pour étudier les familles, de recourir systématiquement aux actes de naissance.

- autre précaution pour assurer la légitimité du mariage : la présence et la signature (ou la marque) de nombreux témoins. Il s'agit toujours d'hommes. Les curés indiquent leur lieu de résidence, parfois leur métier.

Un dernier fait à signaler avant d'aborder une étude plus statistique : au XVIII^e siècle, les fiançailles paraissent avoir perdu leur signification. Elles sont très souvent indiquées dans les actes de mariage, mais ont lieu soit la veille, soit le jour même du mariage.

Plusieurs questions peuvent se poser lorsque l'on s'intéresse aux fiancés. Quel âge ont-ils ? D'où viennent-ils ? Quelle est leur origine sociale ?

L'âge au mariage a de quoi étonner nos contemporains. On se marie tard au XVIII^e siècle. Les filles à 28 ans en moyenne, à 26 ans si l'on excepte les veuves et les filles plus âgées qui épousaient des veufs. L'âge modal (ou âge le plus fréquent), curieusement, est de 25 et de 30 ans.

Même constatation pour les hommes, qui se marient à 29 ans et demi en moyenne, l'âge le plus fréquent étant de 30 ans.

Cependant, une réserve s'impose l'âge des hommes est moins bien connu que celui des femmes puisqu'ils viennent d'ailleurs pour plus de la moitié d'entre eux. Il n'est donc pas possible de vérifier leur date de naissance et l'historien ne peut se fier qu'aux déclarations parfois incertaines du curé qui, de plus, ne donne jamais l'âge des veufs (âge fort variable d'ailleurs, allant, lorsqu'on peut le retrouver, de 24 à 67 ans).

Ce retard à l'âge du mariage s'explique aisément : en ces temps difficiles, le futur ménage doit travailler dur, économiser pour pouvoir s'établir. Une conséquence importante de ce fait est que la période de fécondité de l'épouse se trouve raccourcie ; le couple aura moins d'enfants que si la jeune fille s'était mariée à 18 ans (âge de plus grande fécondité).

Il semble que, plus on avance dans le XVIII^e siècle, plus les gens se marient tard (en raison des difficultés accrues de l'existence ?)

Comparons les moyennes décennales pour les femmes :

1710-1719	: 23.7 ans	1730-1739	: 26.7 ans
1750-1759	: 26.8	1770-1779	: 29.5
1720-1729	: 26.5	1740-1749	: 24.5
1760-1769	: 26.6	1780-1789	: 30

Les femmes se marient bien de plus en plus tard. Ce qui va à l'encontre d'idées reçues qui voulaient que les femmes de cette époque se mariaient jeunes et avaient, compte tenu de l'absence de contraception, une ribambelle d'enfants.

Autre sujet d'étonnement : l'écart entre l'âge des conjoints. En moyenne, nous l'avons vu, les hommes se marient plus tard que les femmes. Mais, si pour 62% des couples, l'homme est effectivement plus âgé que sa femme, dans 34% des cas c'est l'inverse qui se produit.

Le cas le plus fréquent, lorsque l'homme est plus âgé, est un écart de 6 ans (2 ans lorsque la femme est l'aînée). Ces écarts peuvent être importants : jusqu'à 18 ans ; et ceci est vrai dans les deux cas : un veuf de 55 ans épouse une demoiselle de 37 ans, et une femme de 39 ans, qui ne semble pas veuve, épouse un jeune homme de 21 ans... Ce sont des cas extrêmes ; il n'en demeure pas moins que plus de 18% des hommes ont plus de 6 ans d'écart avec leur femme (l'inverse est vrai pour 9.5% des femmes).

Tout se passe comme si l'âge importait peu aux hommes et aux femmes de l'Ancien Régime. Peut-être leur choix était-il limité ? Trouver un conjoint de son âge, de sa condition, tout en évitant la consanguinité interdite par l'Eglise devait être difficile dans un petit village comme Sainte-Marie-aux-Chênes.

Ce qui nous conduit à considérer l'origine géographique des conjoints. Pour les femmes, pas de problèmes : on se mariait traditionnellement dans la paroisse de la fiancée. Sur 242 épouses, 6 viennent d'ailleurs Malancourt, Norroy, Ars, St-Maximin de Metz, Heuckange (Uckange ?), Moutiers.

L'étude des hommes s'avère plus compliquée. L'origine de 230 conjoints est connue. 59% d'entre eux sont étrangers à Ste-Marie ; donc 41% des fiancés, chiffre non négligeable, épousent des filles de leur paroisse, et la plupart restent à Ste-Marie. Ce qui peut surprendre, c'est la proportion de garçons venus s'y établir et y fonder une famille : 40 sur 136, soit près du tiers.

Qu'ils restent à Ste-Marie ou qu'ils repartent dans leur commune d'origine, d'où viennent ces fiancés ?

- Plus de 56% viennent des villages situés dans un rayon de 5 km autour de Ste-Marie, avec une forte proportion de St-Privat-la-Montagne, St-Ail, Malancourt... Pas un fiancé de Roncourt, d'Auboué ; un seul d'Homécourt, un seul de Moutiers ! La géographie s'est profondément transformée... ces localités se sont gonflées plus tard avec le développement de la sidérurgie. Au XVIIIe siècle, Montois, par exemple, était une annexe de Malancourt ; et les seuls métiers mentionnés au hasard des actes pour Auboué et Homécourt sont ceux de meunier ou de pêcheur.

- Le tiers des conjoints est originaire de localités situées à moins de 10 km (à vol d'oiseau).

Autre surprise : nombreux sont les natifs de Hatrize, Valleroy, Briey. Plus nombreux en tout cas que ceux venant des villages de la côte de Moselle. Il est clair qu'avant l'annexion allemande, les habitants de Ste-Marie avaient plus de rapports qu'aujourd'hui avec l'actuel arrondissement de Briey.

- Dans un rayon de 15 km, nous ne trouvons plus que 5% des fiancés, dont deux seulement de Metz. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de relation entre notre localité et la grande ville de la région. Le nombre d'enfants messins placés en nourrice à Ste-Marie prouve le contraire. Mais on se marie dans son milieu, entre paysans ; on ne fréquente pas les familles bourgeoises de la ville.

- 12 fiancés, enfin, viennent de plus loin Puxe, Vry, Piennes, dont deux de diocèses lointains (Cambrai et Autun).

Somme toute, la mobilité des gens de l'Ancien Régime est très relative. Les 3/4 des hommes qui se marient à Ste-Marie demeurent déjà dans la localité ou dans un rayon de 5 km.

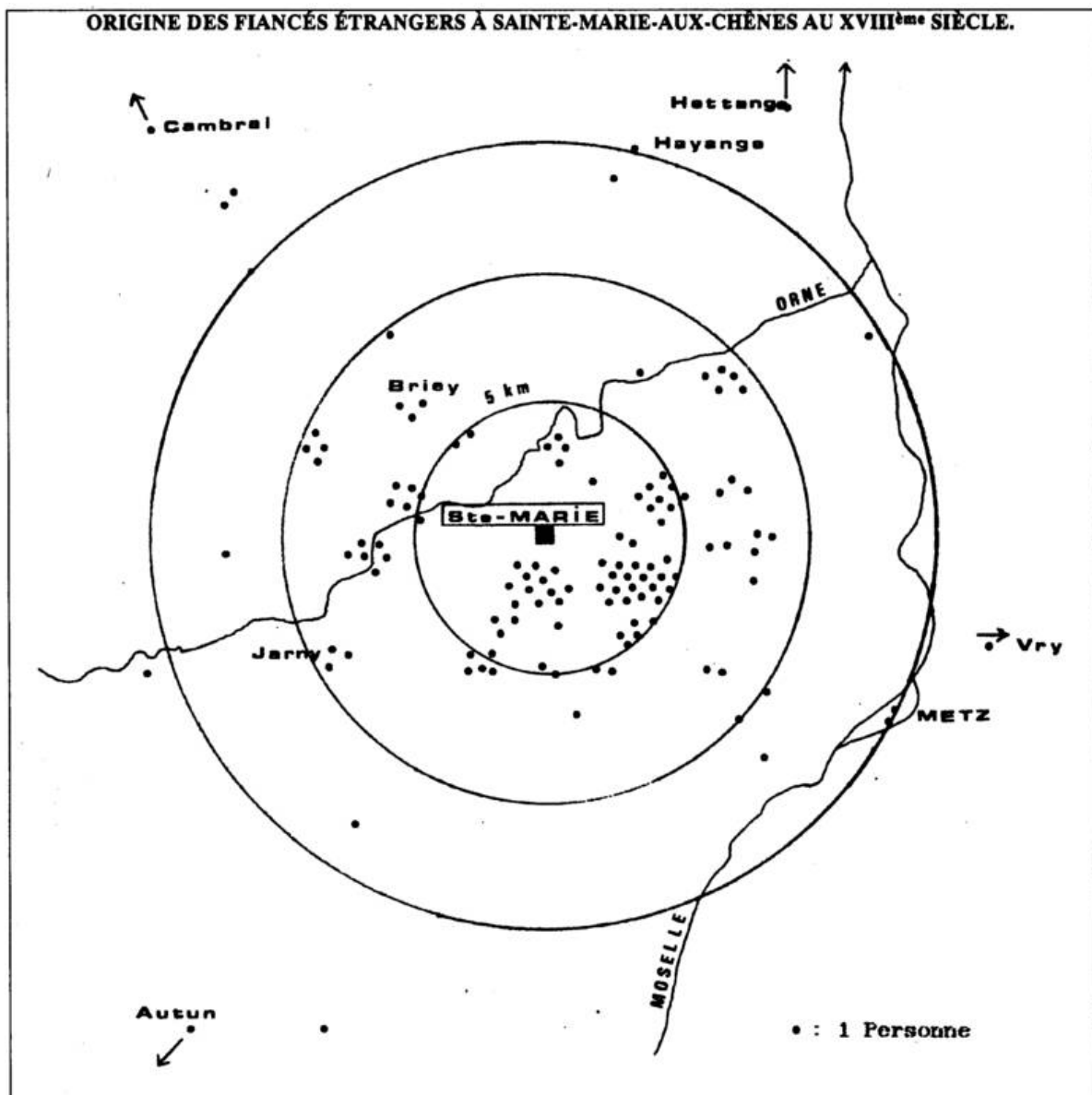
La mobilité sociale est-elle plus grande ?

Seuls 83 mariages (soit 1/3) peuvent être retenus, le métier des parents étant connu. L'idée que nous pouvons nous faire de la société de l'époque en est considérablement faussée. Ainsi, dans les statistiques, le métier de manouvrier paraît sous-représenté. Les prêtres indiquaient plus volontiers des métiers mieux considérés : laboureur, maréchal-ferrant. Si le métier des parents n'est pas indiqué, c'est qu'il s'agit vraisemblablement d'un mariage de manouvriers.

Dans la grande majorité des cas (51 sur 83, soit 61%), les manouvriers épousent des filles de manouvriers, les laboureurs des filles de laboureurs, les artisans des filles d'artisans... L'homogamie est donc la grande règle à Ste-Marie sous l'Ancien Régime. Le mariage convenable est celui de personnes de même qualité, de même condition.

Sur ces 51 couples, 14 sont des manouvriers (mais, nous l'avons vu, ils devaient être plus nombreux), 18 sont laboureurs, 8 des artisans, 8 des notables (rentiers, bourgeois, huissiers, marchands), 3 sont des nobles.

Lorsqu'il y a mariage entre personnes de condition différente, l'étude est plus complexe, mais elle permet de mieux comprendre les réalités qui se cachent sous ces termes de manouvriers, artisans, etc.



Plusieurs artisans (cordonniers, maçons, tailleurs, un chanvrier et un jardinier) épousent des filles de manouvriers. Ce qui donne à penser que certains de ces artisans ruraux sont très proches de la classe des manouvriers. Quelques lopins de terre et quelques animaux ne suffisant pas, ils sont obligés de compléter leurs revenus, les uns en travaillant périodiquement la terre d'autrui (les manouvriers), les autres en se livrant à un travail d'artisanat (cordier, bourrelier...).

Rares sont les enfants de manouvriers épousant des enfants de laboureurs 3 fils de laboureurs épousent des filles de manouvriers, 3 manouvriers s'unissent à des filles de laboureurs. Cependant il s'agit parfois d'un cadet de laboureur, qui n'a donc pas la fortune suffisante pour être considéré comme tel. Pour la famille de sa conjointe, il est issu d'une famille honorable et, à la mort de son père, il peut espérer devenir laboureur lui aussi.

Il y a donc peu de "mésalliances" chez les laboureurs, les propriétaires suffisamment aisés pour posséder, outre maison, terres et animaux, un train d'attelage. Leurs enfants épousent rarement des enfants de manouvriers ou d'artisans modestes. Ils s'unissent à des possédants rentiers, bourgeois, marchands. Et lorsqu'il s'agit d'artisans, ce ne sont pas des chanvriers ou des cordonniers, mais des enfants de maréchaux-ferrants (5), de charpentiers (4), plus rarement, parce que moins nombreux, des enfants de maîtres d'école.

Ainsi s'établit une hiérarchie dans cette société. Au sommet de la pyramide, quelques familles nobles (D'Autecourt, Le Thueur, De Fresnois...), qui se marient uniquement avec des nobles (de la région le plus souvent). Puis quelques notables : propriétaires terriens, admodiateurs (qui louent des terres), bourgeois, rentiers... Les laboureurs, en plus grand nombre, sont parfois de vrais *coqs de village*. Le "sieur" Faypeur, un laboureur, est *Maire royal de la Montagne*. Enfin, une majorité de manouvriers et d'artisans.

Dans cette hiérarchie, où placer le maître d'école ? Son rôle est important. Il enseigne et seconde le curé en tant que chantre et marguillier (membre du conseil de fabrique). Il est souvent le secrétaire de la paroisse. Mais quelle est sa position sociale ? Difficile à déterminer. Des enfants de *régent d'école* épousent quelques enfants de laboureurs, mais aussi une fille de charron et un manouvrier !

Dans l'ensemble, cette société est bien hiérarchisée, et les différentes couches sociales se marient entre elles.

Hiérarchisée, mais pas cloisonnée. Ce qui est vrai pour les mariages ne se vérifie pas pour d'autres relations. Ainsi, les parrainages montrent que les nobles participent à la vie du village, et sont, de même que leurs enfants, parrains et marraines d'enfants de toute condition sociale...

En tout cas, c'est une société typiquement rurale et certainement de dimension modeste ; les chiffres postérieurs à cette période le prouvent :

- En 1802 (premier chiffre officiel), la population était de 351 habitants.
- De 1802 à 1866 (dernier chiffre avant la guerre de 1870 si éprouvante pour notre commune), elle oscille entre 320 et 383 habitants.

Une grande stabilité la caractérise, et il faudra attendre les années 1895-1900 et l'ouverture des mines dans notre secteur pour que la population se développe d'une manière spectaculaire.

II - ÉTUDE DES SIGNATURES DES ÉPOUX

1) Période 1700-1709

- HOMMES : sur 163 hommes, on relève :

- 63 marques
- 3 initiales
- 5 signatures maladroitement
- 75 signatures
- 17 signatures dessinées (calligraphiées)

92 hommes savent probablement écrire, soit 56.5%

- FEMMES : sur 97 femmes, 78 signent d'une marque, 2 d'une signature malhabile, 17 signent normalement. On peut donc supposer que 17 femmes seulement savent lire et écrire, ce qui ferait 17.3%. Si l'on excepte les 8 filles nobles, qui savent toutes signer, la proportion tombe à 10% (et même à 7% en éliminant les filles de notables).

Le taux d'alphabétisation des hommes (56.5%) correspond à ce que nous savions déjà de la Lorraine, qui était une des régions françaises les plus alphabétisées. L'écart entre hommes et femmes est très important.

2) Période 1740-1749

- HOMMES : sur 183 hommes, on a :

- marques et initiales: 34
- signatures malhabiles: 1
- signatures : 118
- signatures calligraphiées : 30

Sur ces 182 hommes, 148 savent probablement écrire, soit 81.3%.

- FEMMES : on relève 46 marques et 40 signatures ; 46.5% des femmes savent donc écrire.

3) Comparaison entre les deux périodes :

L'écart entre hommes et femmes tend à diminuer, la progression étant de 44% pour les hommes contre 168% pour les femmes. Si l'on considère l'ensemble de la population, le taux d'alphabétisation est de 42% pour la première décennie, et de 70% quarante ans plus tard. Ce qui prouve les gros progrès faits par l'instruction l'école est beaucoup plus fréquentée (une étude de l'enseignement dans la région serait certainement intéressante).

III - LES MÉTIERS À SAINTE-MARIE À LA FIN DU XVIII^{ème} SIÈCLE

- ARTISANS ET COMMERCANTS

On relève 5 maçons, 2 aubergistes, 1 drapier, 1 chanvrier, 4 tailleurs, 2 tisserands, 1 bonnetier, 2 cordonniers, 1 bourrelier, 1 charron, 1 menuisier, 1 charpentier, 1 menuisier et charpentier, 1 tonnelier, 3 maréchaux-ferrants, 2 huilliers, 3 "marchands" (dont Henry Orban, maire en 1792, et son fils Nicolas).

- AGRICULTEURS

13 laboureurs (dont Jean-Pierre Gérard, membre du conseil de la commune en 1792), 1 garçon-laboureur, 1 jardinier, 10 manouvriers.

- DIVERS

5 rentiers (Jean Berthélémy, procureur de la République, Nicolas Grégoire, bourgeois, officier municipal en 1791, Jean Munier, Jean Simon, maire en 1792, et Jean Tabouret, bourgeois), 1 régent d'école et greffier, 1 sage-femme, 2 nobles (D'Herbelot et Le Thueur de Fresnois), 1 ancien laboureur admodiateur : Jean-Baptiste Sponville, juge de paix du canton de Valleroy en 1791.

Cette liste des métiers s'exerçant à Sainte-Marie peut nous donner une image assez précise d'un village 'avant la révolution industrielle et agricole. On produit sur place ce qui est nécessaire à la vie : la nourriture, mais aussi le linge, les vêtements, les chaussures, les cordes... Des charrettes peuvent être fabriquées et réparées sur place, les chevaux ferrés. Les corps de métier du bâtiment sont représentés eux aussi. Sans compter les marchands, les aubergistes, et même les rentiers, le curé, le maître d'école et la sage-femme !

Christiane et René CUNY
Professeurs d'Histoire-Géographie